



Libre...

Et beaucoup plus !

INFORMATIQUE : VIVE LA LIBERTÉ !

2

"Je peux décrire l'idée du logiciel libre en trois mots : liberté, égalité, fraternité " (Richard Stallman)

> La définition générale...

L'auteur d'un logiciel, même **"libre"**, en possède toujours la propriété intellectuelle.

Il peut toutefois décider d'en céder certains droits à d'autres personnes ou organismes.

Il appose alors à son travail une licence (un contrat) qui précise les différents aspects de cette cession de droits.

Cette licence est dite **"libre"** (ou **"open-source"**) si elle autorise à utiliser, copier et adapter le produit aux besoins des divers utilisateurs sans aucune restriction, mais aussi à en diffuser les versions complétées ou modifiées.

> ... Et celle de l'inventeur

Lorsqu'on lui demande ce que représente pour lui le **"libre"**, Richard Stallman, l'un des créateurs du concept, écrit :

"Liberté.

La liberté de faire des copies, de diffuser des copies, de donner des copies aux autres, aux copains, aux gens qui travaillent avec vous, aux inconnus. La liberté de faire des changements pour que le logiciel serve à vos besoins. La liberté de publier des versions améliorées afin que la société entière en reçoive les bienfaits.

Fraternité.

Avec le logiciel libre, nous encourageons tout le monde à coopérer, à s'aider les uns les autres.

Egalité.

Tout le monde possède les mêmes libertés en utilisant le logiciel. Il n'y a pas de situation ordinaire où un patron est tout puissant sur ce logiciel, et tout le reste du monde est complètement impuissant..."

A Savoir !

Code source et code binaire

> Le **code source** est comme une recette de cuisine, tandis que le **code binaire** est comme le plat tout préparé, prêt à être mangé.

> A la base de chaque logiciel, il y a le **code source**, c'est-à-dire sa description lisible par les humains.

> L'ordinateur quand à lui n'a besoin que de la version exécutable, écrite en **code binaire**.

> Il est toujours difficile - voire impossible - de comprendre le fonctionnement d'un logiciel en l'absence de son code source.

Définition

Formats ouverts et formats fermés

> Ouverts

En utilisant des formats de fichiers ouverts, vous gardez la maîtrise sur les données enregistrées sur votre ordinateur. Vous pouvez les relire ou les modifier quand vous le souhaitez. Vous pouvez aussi les échanger avec d'autres.

> Fermés

A l'inverse, l'objectif des formats de fichiers fermés est de vous rendre captif d'un logiciel propriétaire. Si l'éditeur de ce logiciel disparaît, ou décide de ne plus développer son produit, vous perdez la capacité de lire ou de modifier. De plus, vous ne pouvez échanger qu'avec les utilisateurs équipés du même logiciel.